

Jean-Paul LECOQ

Député de Seine-Maritime

12, rue Michel Gautier

76600 LE HAVRE

Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr

Monsieur Pascal MARTIN
Président du Conseil départemental
Quai Jean Moulin
76101 Rouen Cedex 1

Le Havre, le 20 novembre 2018.

Monsieur le Président,

Lors du dernier Conseil d'administration du collège Pablo Picasso d'Harfleur, le 6 novembre, les représentants des enseignants, des personnels en charge de la vie scolaire et des personnels ATOSS ont souhaité vous alerter sur leur quotidien, ainsi que celui des élèves, en adoptant une motion.

A travers cette motion, ils relèvent un climat délétère au sein de l'établissement, étant confrontés, ainsi que les élèves, à une recrudescence d'incivilités, voire de violence. Le manque de surveillants en nombre suffisant pour canaliser et surtout anticiper ces comportements, semble au cœur du problème.

Ils expriment également leur inquiétude face à la suppression de contrats aidés à compter du mois de janvier.

C'est dans ce contexte déjà compliqué que la Dotation Globale de Fonctionnement de l'établissement, attribuée par votre collectivité, sera en nette diminution en 2019, provoquant l'incompréhension générale des différentes équipes du collège.

Au-delà des difficultés soulignées dans cette motion qui relèvent de la compétence du Conseil départemental, comme celles ayant trait au chauffage ou au matériel pédagogique, et au-delà des questions soulevées par la baisse de la dotation attribuée, je souhaiterais savoir si la sortie du Réseau d'Education Prioritaire du collège Picasso entraîne des conséquences sur le niveau de dotation, d'affectation de personnels non enseignants ou de matériel, par votre collectivité.

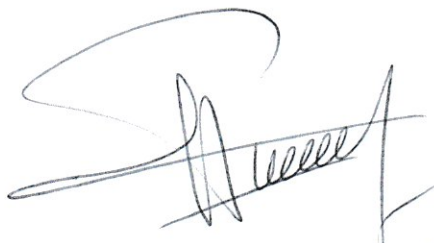
../..

Et, le cas échéant, je sollicite une réunion de travail avec les services départementaux de l'Education Nationale qui estiment que la sortie de REP de cet établissement n'est pas justifiée, au point de m'avoir confirmé leur décision de le maintenir sous Convention académique de priorité éducative (CAPE), jusqu'à son retour dans le réseau. Une convention qui habituellement est temporaire et limitée à amortir la sortie des établissements de la carte de l'éducation prioritaire.

S'il fallait encore une fois illustrer cette nécessité, les éléments contenus dans cette motion y contribueraient, malheureusement.

Persuadé de pouvoir compter sur votre compréhension et les suites que vous voudrez bien donner à la motion votée par le Conseil d'administration,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by 'P LECOQ' in a cursive script.

Jean-Paul LECOQ

Contacts utiles :

- jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr
Permanence parlementaire : 12 rue Michel Gautier 76600 Le Havre
Ligne téléphonique : 02.32.92.59.11
Secrétaire parlementaire : Angela HERANVAL

Motion déposée au CA du 6 novembre 2018 par les membres de l'équipe enseignante, de vie scolaire et du personnel ATOSS :

Nous, représentants des personnels du collège Pablo Picasso, souhaitons nous exprimer par le biais de cette motion quant aux points suivants :

- nous avons constaté depuis le début de l'année une recrudescence d'incivilités, voire même de violences, dans les couloirs, sous le préau, à la cantine, dans les salles de classe ainsi que dans la cour. Les surveillants en sous-nombre ne sont pas à même de tout pouvoir gérer.

-les agents d'entretien et de cuisine sont en difficulté et en souffrance car leurs conditions de travail se dégradent conséquemment aux incivilités causées par les élèves ainsi qu'au fait que les contrats aidés seront supprimés dès le 15 janvier 2019.

- nos classes accueillent de plus en plus d'élèves concernés par des profils particuliers : mise en échec scolaire par manque de travail, décrochage scolaire (présence d'enfants présentant des troubles des apprentissages et du comportement), élèves « dys », élèves relevant de l'enseignement adapté (EGPA), élèves en attente de placement en IME, autistes sans AVS ainsi que des élèves EIP. Ces élèves sont intégrés dans des classes déjà surchargées résultant de la sortie du REP.

- nos conditions de travail en tant qu'enseignants se dégradent d'année en année. Notre mission première, qui est celle d'enseigner des savoirs, de faire acquérir des compétences aux enfants, est fortement dévoyée par la nécessité qui « s'impose à nous de gérer » des enfants auxquels nous ne pouvons apporter ce dont ils ont réellement besoin, faute de moyens.

Par conséquent, nous alertons fortement les institutions de l'Éducation Nationale sur nos difficultés, nos interrogations et nos peurs concernant l'avenir de ces élèves ainsi que de nos enseignements. Nombre d'enfants n'ont pas été inscrits dans notre collège cette année à cause des problèmes qui sont nôtres préférant s'orienter vers l'enseignement privé.

Il nous semble donc défavorable pour l'avenir du collège de voir sa dotation budgétaire se réduire chaque année.

Comment pouvons-nous fonctionner convenablement avec des réductions drastiques qui ne nous permettent ni de nous chauffer correctement ni de financer le matériel pédagogique nécessaire (manuels, photocopies, matériel de laboratoire...) ?

Notre souhait serait de réintégrer le REP lorsque la carte scolaire sera redéfinie et ainsi de récupérer des moyens suffisants pour pouvoir remplir notre mission d'enseignement de façon convenable et raisonnable.

L'équipe enseignante, de vie scolaire et les agents ATOSS.